



AMAP Le Panier des Barolles
Centre Social et Culturel des Barolles
48, place des Barolles
69230 Saint Genis-Laval
lepanierdesbarolles@gmail.com
<http://lepanierdesbarolles.amap-aura.org/>

BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024

Association régie par la loi 1901

(à remettre lors d'une distribution accompagné du règlement et de la charte ci-contre datée et signée)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :

Tél fixe : Tél portable :

Je peux participer et me mettre, au service de l'association :

- ponctuellement (fête, forum, atelier, animation,...)
- régulièrement (permanence distribution, référent producteur)
- aide exceptionnelle, (à la demande d'un paysan, par ex.)

Adhésion de **18€** réglée par chèque à l'ordre de : **Le Panier des Barolles**
(pour info, nous reversons 15€ au Réseau AMAP AuRA).

J'ai pris connaissance de la Charte ci-contre et m'engage à la respecter

Date et signature :

Conformément à la loi « Informatique et libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles. Toutes les informations contenues dans ce bulletin sont réservées à l'usage interne du Panier des Barolles et ne seront en aucun cas, communiquées à des tiers.

CHARTRE « Le Panier des Barolles »

Les membres de l'association Le Panier des Barolles définissent leurs actions citoyennes en cohérence avec les chartes de l'Agriculture Paysanne et de l'Agriculture Biologique. Les buts du projet sont de :

- Soutenir les paysans locaux par un engagement solidaire, dans la durée
- Fournir des paniers de produits issus d'une agriculture paysanne et biologique, respectueuse du vivant et de la santé.

Engagement des adhérents :

- ✓ **L'achat à l'avance**
 - Les adhérents s'engagent sur une saison complète et *paient d'avance*.
 - Aucun remboursement ni compensation ne sont possibles.
- ✓ **La solidarité**
 - Le partage des risques et des bénéfices dans les aléas de production sera respecté : les paniers seront parfois plus remplis, parfois moins.
 - Les paniers non retirés aux jours et heures prévus (avant 18h30) seront, dans la mesure du possible, offerts à une *association caritative*. Ils deviendront ainsi paniers solidaires.
- ✓ **La participation**
 - Afin d'assurer le bon déroulement des distributions et une bonne répartition des tâches, chaque adhérent s'engage à assurer au moins une permanence de préparation et de distribution au cours d'une saison.
 - Chaque adhérent s'engage à être *présent bénévolement au moins une fois par an pour aider le producteur sur son exploitation* si ce dernier le demande.
 - L'adhérent s'engage à participer à la vie de l'association.

Engagement des producteurs :

- ✓ **La production**

Les producteurs s'engagent à livrer des *produits locaux, de saison, cultivés dans le respect du vivant*.
- ✓ **La transparence**

Les producteurs s'engagent à répondre aux questions des adhérents.
- ✓ **La pédagogie**

Les producteurs s'efforcent d'accueillir, une fois par an, l'ensemble des adhérents à l'occasion d'un temps convivial, pour expliquer leur démarche et faire visiter leur exploitation.

Date et signature :